

# Règlement intérieur

## ***PREAMBULE***

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement au sein de l'établissement équestre. Il s'applique à toutes les personnes présentes au sein de l'établissement.

Il est disponible sur le site internet et est affiché dans l'enceinte de l'établissement.

Toute personne souhaitant pratiquer l'équitation au sein de Heartland Ranch23 est tenue de remplir une demande d'adhésion.

Par son adhésion, le cavalier accepte sans réserve les clauses du présent règlement.

Le cavalier s'engage également à faire respecter l'ensemble de ces clauses par ses accompagnateurs.

De même, tout visiteur, notamment cavalier de passage ou simple accompagnateur, accepte par sa présence au sein de l'établissement, toutes les clauses dudit règlement.

## ***ARTICLE 1 – ORGANISATION***

Toutes les activités du Ranch Heartland , ainsi que toutes les installations dont il dispose, sont placées sous l'autorité des dirigeants.

Pour assurer sa tâche les dirigeants peuvent disposer d'instructeurs, d'enseignants, d'élèves moniteurs, de personnels d'écurie et éventuellement de personnel administratif placé sous son autorité, ainsi que de bénévoles, et de stagiaires,

A l'intérieur des locaux et installations et pendant les activités, les adhérents et leurs accompagnateurs doivent observer une obéissance complète à l'encadrement, et notamment appliquer scrupuleusement les consignes de sécurité.

## ***ARTICLE 2 – ADHESION – LICENCE***

L'adhésion à Heartland Ranch23 est validée dans les conditions suivantes :

- Remise du formulaire d'inscription dûment complété et signé
- Règlement de la cotisation annuelle
- Règlement de la licence fédérale (assurance)
- Remise d'un certificat médical de moins de 3 mois

### **Cotisation annuelle**

La cotisation annuelle est obligatoire. Elle permet de bénéficier des prestations de Heartland Ranch23.

L'inscription est individuelle et nominative. La cotisation n'est pas remboursable.

## **Licence**

La licence fédérale est obligatoire. Elle inclut une assurance accident valable dans tous les centres équestres affiliés à la FFE. Les conditions d'assurance sont détaillées sur le site de la FFE [www.ffe.com](http://www.ffe.com)

La licence fédérale vous permet aussi de passer les examens fédéraux et de participer aux concours.

Les cavaliers souhaitant pratiquer la compétition doivent fournir un certificat médical spécifiant « *apte à la pratique de l'équitation en compétition* » datant de moins de 3 mois.

Vous pouvez aussi adhérer à d'autres associations comme la MTHA, FREF et NBHA. Ces associations fournissent elles aussi des assurances compétition spécifique à leur disciplines.

## **ARTICLE 3 – ENSEIGNEMENT – ANIMATION – STAGE – COMPETITION - Anniversaire**

Aucun membre ne peut participer aux activités de l'établissement s'il n'a pas acquitté ses droits d'inscription pour l'année en cours.

Durant l'activité équestre, seul l'enseignant encadrant ladite activité a autorité sur les cavaliers. Les parents, clients et visiteurs ne peuvent en aucun cas intervenir. Si l'enseignant l'estime nécessaire, il pourra demander aux personnes présentes de s'éloigner du lieu d'enseignement.

## **ENSEIGNEMENT**

Le tarif vaut pour une séance d'équitation toutes disciplines confondues.

### **Forfait de 10 heures**

Le forfait de 10 heures donne un accès réservé à 10 reprises hebdomadaires consécutives à jour et à heure fixe. Tout changement d'horaire, de jour, de niveau, durant la période de validité du forfait, doit être préalablement validé par votre enseignant.

Tout cours non pris sera facturé et non récupérable.

En cas d'absence motivée (maladie sur présentation d'un certificat médical, déplacement professionnel), la séance pourra être récupérée dans la limite d'une (1) absence par forfait. L'inscription dans une reprise de même niveau s'effectuera au moins 24h à l'avance, sous réserve de place disponible.

### **Carte de 10 heures**

Les cartes de 10 heures sont proposées en complément d'un forfait ou non. Elles sont utilisées pour monter en reprise, au jour et à l'heure de votre convenance, sous réserve de place disponible.

L'inscription en reprise est obligatoire au moins 24 heures à l'avance, de même que l'annulation en cas d'empêchement, sous peine de perdre son droit à récupération.

Les cartes sont nominatives. Elles ne sont pas remboursables et sont valables 1 an, sous réserve d'être à jour de sa cotisation.

## **ANIMATION – STAGE – COMPETITION-ANNIVERSAIRE**

Les inscriptions aux animations et stages sont obligatoires et fermes.

Un acompte à la réservation est demandé. Le règlement est dû à l'inscription. La réservation ne sera effective qu'une fois le règlement effectué.

Tout stage entamé est dû en totalité.

La sortie en compétition doit préalablement être proposée ou validée par le moniteur. L'inscription est obligatoire et soumise à une procédure définie par la FFE, MTHA, NBHA.

Organisation d'anniversaire toute l'année à la demande, 10€ par enfants, voir tarifs sur notre site internet [www.heartland-ranch23.com](http://www.heartland-ranch23.com)

Organisation de mariage toute l'année sur demande, devis à la demande.

### **Conditions d'annulation**

– Animation et stage : remboursement complet si l'annulation intervient au plus tard 15 jours avant. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera dû.

– Compétition : remboursement complet en cas d'annulation par le cavalier avant la clôture des engagements (15 jours avant le concours). Passée cette date, aucun remboursement ne sera dû.

## **ARTICLE 4 – FONCTIONNEMENT De HEARTLAND RANCH23**

### **Accès aux écuries et aux installations équestres**

Les cours/stages/coaching démarrent le 1<sup>er</sup> jour de l'an et jusqu'au dernier jour de l'an.. Durant cette période, les cours et activités sont maintenus pendant les vacances scolaires selon un planning aménagé. Des stages sont organisés, en weekend, semaine, journée, demi-journée toute l'année. Les cours d'équitation sont donnés du lundi au dimanche en fonction de la demande, adulte/enfant.

Les écuries sont accessibles au public de 9h à 18h, du lundi au vendredi et de 9h à 18h le week-end. Tout accès en dehors des horaires d'ouverture est possible uniquement sur demande, et après acceptation des dirigeants.

### **Horaires des reprises**

Les reprises ont lieu à jour et à heure fixe. L'horaire indiqué sur le planning est celui du début du cours à cheval. Il est nécessaire d'arriver environ 45 minutes avant la leçon et partir 45 minutes après afin de préparer votre cheval et de lui prodiguer les soins nécessaires.

Tout cavalier en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction.

### **Vacances scolaires**

Un planning aménagé est établi proposant les reprises habituelles, des stages à thème et des animations. Le programme sera disponible à l'accueil.

Les passages des examens et galops se font pendant toutes l'année sur réservation et en accord avec le moniteur.

### **Force majeure**

Le Ranch Heartland se réserve le droit de modifier le planning dans des conditions exceptionnelles (très mauvaises conditions météorologiques ne permettant pas d'utiliser les installations extérieures, ..). Heartland Ranch mettra tout en œuvre pour assurer l'activité dans le manège couvert ou (par ex : cours théoriques en remplacement du cours de monte). Aucun remboursement ne sera possible.

Dans l'éventualité où le cours serait annulé du fait de heartland ranch (ex : enseignant malade), les cavaliers pourront récupérer dans la reprise de leur choix, sous réserve de places disponibles, et d'une inscription préalable d'au moins 24 heures.

### **Comportement du cavalier**

Tous les cavaliers et leurs visiteurs sont tenus de faire preuve de courtoisie et de respect aussi bien vis-à-vis des salariés de l'établissement que des autres cavaliers ou visiteurs, ainsi que de respect vis-à-vis des équidés. Tous comportement inapproprié sera sanctionné, une exclusion est possible. Les dirigeants se réservent tous les droits.

### ***ARTICLE 5 - UTILISATION DES INSTALLATIONS EQUIPEMENTS ET DES CHEVAUX***

Tous les membres du personnel sont habilités à faire respecter les obligations suivantes auprès des membres du ranch et de leurs visiteurs. Tout manquement à ces obligations pourra être sanctionné.

### **Tenue et équipement du cavalier**

La tenue du cavalier doit être correcte et adaptée à la pratique de l'équitation western.

Le port d'un casque ajusté, et conforme à la norme CE, est obligatoire lors de la pratique équestre pour tous les cavaliers, y compris les propriétaires et les enseignants.

Il est également demandé aux cavaliers de se munir de leur propre matériel de pansage.

### **Utilisation des installations**

Si les aires d'évolution sont occupées, l'autorisation de pénétrer au sein de cette aire doit être demandée à l'enseignant présent ou à défaut aux personnes déjà présentes.

Les cours dispensés par le personnel du ranch ont toujours la priorité dans l'utilisation des installations du ranch.

### **Utilisation des chevaux**

Il est interdit de disposer des chevaux et harnachements sans autorisation.

L'utilisation des chevaux de Heartland Ranch en dehors des reprises, stages, randonnées, ou toutes autres activités proposées par Heartland Ranch 23, ainsi que l'utilisation du matériel et harnachement (filet, selle, protections, etc...) est soumise à autorisation expresse de la direction.

L'usage des installations, en particulier l'utilisation des obstacles en manège ou en carrière, est formellement interdit en dehors des reprises encadrées par un enseignant du ranch.

Le parcours de Mountain trail est disponible à tous cavaliers licencié et adhérent à l'association heartland Ranch, Le ranch est bien sur prioritaire en cas de stages et ou cours.

La piste de galop est disponible a tous cavaliers licencié et adhérent à l'association Heartland Ranch23, le ranch est bien sur prioritaire en cas d'utilisation.

### **Utilisation des matériels et équipements**

Le harnachement des chevaux et poneys (selle, tapis, filet, enrênements et protections éventuels..) est gracieusement mis à disposition par heartland ranch. Il est demandé aux cavaliers d'en prendre le plus grand soin, de veiller à sa propreté et à son bon état, et de ranger le matériel nettoyé par leurs soins, à l'emplacement requis après chaque utilisation.

En cas de constat d'usure ou de détérioration, le cavalier est prié d'informer sans délai le moniteur ou les dirigeants afin qu'il prenne les mesures nécessaires.

### **Propreté et maintien des installations**

A l'occasion de tout soin apporté à l'équidé dont il a la charge, chaque cavalier doit systématiquement ramasser le crottin et tous déchets de curage, boue, poils et crins...

Le matériel prévu à cet effet (poubelles, brouettes, pelles et râteliers ramasse-crottins..) est à la disposition de tous dans les écuries, le manège, les carrières...

Chaque membre de heartland ranch veillera également à la propreté et au maintien des locaux communs tels que selleries, vestiaires, douches et sanitaires, club-house, saloon etc...

## ***ARTICLE 6 - SECURITE - ASSURANCE - DISCIPLINE***

### **SECURITE**

#### **Stationnement**

Le déplacement à pied est le seul à être autorisé au sein du ranch. Les véhicules, y compris les vélos et les cyclomoteurs, doivent stationner sur les aires prévues à cet effet en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours. Les poussettes sont également interdites au sein des écuries.

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de l'établissement. Tout accident provoqué par un chien dans l'enceinte de l'établissement engagera la responsabilité de son propriétaire. Nous interdisons les chiens prêt des chevaux, carrière, manège, parc, paddock, etc..

**Téléphone portable sur silencieux obligatoirement avant de passer le portail du ranch, et en présence des chevaux/poneys.**

### **Interdiction de fumer**

Il est strictement interdit de fumer et ou vapoter dans l'enceinte intérieure et extérieure de l'établissement.

### **Circulation dans les écuries**

Les visiteurs et cavaliers de l'établissement doivent veiller à :

- ne pas aborder les chevaux sans les prévenir et éviter les gestes pouvant les effrayer,
- ne rien donner à manger aux équidés,

Les enfants sont sous la surveillance de leurs parents qui doivent les maintenir hors de portée des équidés et du matériel ainsi que de veiller à empêcher toute manifestation bruyante.

Il est strictement interdit de courir dans les écuries, tous jeux de balles ou autres, sont également prohibés.

L'accès aux tribunes des aires d'évolution implique un silence absolu.

Les locaux techniques sont formellement interdits au public si un préposé de l'établissement équestre n'est pas présent.

Il est également interdit de se servir dans le hangar à foin, les réserves de copeaux, paille, fourrages et aliments.

Il est également prohibé de se tenir à proximité des véhicules de l'établissement (par exemple, tracteur, camion, vans...)

### **ASSURANCE**

Tout membre du club reconnaît avoir souscrit à titre personnel une assurance responsabilité civile et accident.

La licence fédérale est obligatoire pour prendre part aux activités équestres au sein de l'établissement. Elle inclut une assurance accident couvrant chaque licencié durant sa pratique équestre.

Heartland Ranch est assuré par une assurance privé, ainsi que chaque affiliation à MTHA, FFE, FREF, NBHA.

Les cavaliers sont couverts par leur propre assurance responsabilité civile et accident avant pendant et après l'activité équestre.

Chacun est responsable de la garde et de la surveillance de son matériel. Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures, aux abords des boxes et dans les locaux du ranch. Heartland Ranch décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels.

La responsabilité de l'établissement équestre ne saurait être engagée pour tout accident survenu suite à une inobservance du présent règlement intérieur.

### **Prise en charge des enfants mineurs**

Les cavaliers mineurs ne sont en aucun cas sous la responsabilité de l'établissement Heartland Ranch, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Heartland Ranch dégage toute responsabilité pour tout enfant laissé seul dans les installations.

### **DISCIPLINE**

#### **Sanction**

Des sanctions, allant de la mise à pied provisoire jusqu'à l'exclusion sans restitution du droit d'entrée ou de la cotisation, peuvent être prises contre tout cavalier ou visiteur ne respectant pas le présent règlement. Les cavaliers peuvent se voir refuser un renouvellement de leur inscription au sein de l'établissement au motif d'un non respect du règlement intérieur ou d'un manquement à la probité, à l'honnêteté, ou aux personnes.

En particulier, toute personne responsable de vol, détérioration, violences sur autrui ou sur les équidés sera immédiatement exclue.

### **ARTICLE 7 – CHEVAUX EN DEMI-PENSION**

Il existe 3 possibilités de mise à disposition de chevaux en demi-pension :

- Plusieurs chevaux du Ranch sont proposés en demi-pension.
- Des propriétaires, adhérents à heartland Ranch, peuvent éventuellement rechercher un demi-pensionnaire pour leur cheval. Ce demi-pensionnaire devra obligatoirement être membre de Heartland ranch, à jour de sa cotisation et titulaire d'une licence FFE.
- Des chevaux au pair, mis à la disposition de heartland ranch par leur(s) propriétaire(s) peuvent être proposés à la demi-pension, voire à la location-vente.

Dans tous les cas, un contrat de demi-pension sera signé entre le propriétaire de l'équidé (personne physique ou heartland ranch ) et le demi-pensionnaire. Une copie du contrat devra être remise au ranch.

Au préalable, chaque propriétaire d'équidé aura signé une convention avec Heartland Ranch définissant les modalités de prise de pension de l'équidé et d'accès aux installations.

### **Accès aux installations**

Les membres demi-pensionnaires pourront accéder au ranch.

Chaque titulaire d'un casier disposera de son propre cadenas, la clé de la sellerie « propriétaires » sera mise à disposition le matin et enlever le soir par les dirigeants ou moniteurs.

### **Utilisation des installations**

Les membres demi-pensionnaires pourront utiliser les installations dans les conditions suivantes :

- l'utilisation des installations pendant les horaires d'ouverture est libre, tout en laissant la priorité aux reprises et concours.
- il est interdit de laisser son cheval en liberté dans les installations. 2 paddocks en sable sont à la disposition pour le lâcher des chevaux, sous réserve de l'autorisation expresse du propriétaire, mentionnée au contrat.
- Il est interdit à toute personne autre qu'un enseignant du ranch, de pénétrer dans le manège ou les carrières pour entraîner un cavalier et/ou un cheval. – Il est interdit de longer dans la grande carrière. Un rond de longe est présent.

### **Dommmages et assurances**

Conformément à l'article 6, il est rappelé que les risques de vol ou de dégradations du matériel de sellerie laissé dans l'établissement ne sont pas garantis, ni pendant les heures d'ouverture au public, ni en dehors de ces plages horaires. Aucune assurance couvrant ces risques n'a été souscrite par le ranch qui ne saurait être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradation.

Il en est de même pour tous les risques afférents à l'équidé (vol, maladie, accident, mortalité ...). Le ranch a souscrit une assurance de responsabilité civile découlant de la garde et de la surveillance du cheval.

Il appartiendra à chaque propriétaire de souscrire une assurance « responsabilité civile » pour son cheval. Une attestation devra être remise au ranch à l'admission du cheval, et à chaque échéance annuelle. Il appartient également au propriétaire, s'il le désire, de prendre une assurance complémentaire pour tous les autres risques (incendie, vol, dépréciation, mortalité...).

Il est entendu que le propriétaire renonce à tout recours contre le ranch dans l'hypothèse d'accident survenant au cheval et n'engageant pas expressément sa responsabilité professionnelle.

### ***ARTICLE 8 - DROIT A L'IMAGE***

Les membres de heartland ranch sont informés qu'ils pourront être pris en photo, notamment lors des reprises, cours coaching , sessions d'examens ou compétition.

Ils acceptent que ces photos soient utilisées librement et gracieusement par le ranch à des fins de promotion et d'affichage de la vie du ranch sur les réseaux sociaux affiche publicitaire, prospectus, flyers, etc..

En adhérent à Heartland ranch vous accepter toutes les conditions liés au règlement, Heartland ranch a libre droit de publier les photos sur tous support.

### ***ARTICLE 9 - RECLAMATION***

Tout cavalier souhaitant effectuer une réclamation qu'il estime motivée et justifiée, concernant l'établissement peut demander un rendez-vous aux dirigeants, ou l'informer par courrier ou e-mail.

### ***ARTICLE 10 - APPLICATION***

En signant leur adhésion à l'établissement, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepter toutes les dispositions.